



roles de l'agence immobiliere dans la gestion de location

Par **mh38**, le **08/11/2010** à **18:12**

bonjours.

qu'elles sont les prestations que l'on est en droit d'avoir de la parts d'une agent immobilière concernant le suivis des dossiers locatifs une fois le bien loué.

Par **Domil**, le **08/11/2010** à **19:19**

Celles qui sont dans le contrat que vous avez signé avec elle.

Par **Nivolet73**, le **12/11/2010** à **09:27**

Il s'agit de savoir si l'agence immobilière est titulaire d'un mandat de location ou d'un mandat de gestion.

Dans le mandat de location, l'agence immobilière agit en tant que mandataire du bailleur pour la mise en location du logement. Son rôle se limite exclusivement à la recherche du locataire, l'établissement du bail et la réalisation de l'état des lieux. Dans le cadre d'un simple mandat de location, l'agence immobilière n'intervient pas dans les relations entre le bailleur et le locataire une fois le bail conclu et l'entrée dans les lieux effectuée.

Dans le mandat de gestion locative, l'agence immobilière est cette fois le mandataire du bailleur dans sa relation avec le locataire. Elle a donc à connaître du paiement des loyers, des contentieux, des éventuelles réparations. Il convient de s'adresser à elle exclusivement.

Mais attention, en tant que mandataire, l'agence immobilière agissant dans le cadre d'un mandat de gestion locative, ne se substitue pas pour autant au bailleur tant dans la prise en charge des frais de réparation éventuels du logement (ex : l'agence immobilière fera toujours approuvé un devis par le bailleur avant réparation importante) ou le paiement des loyers (ex : l'agence immobilière a pour mission de mettre en oeuvre les moyens de recouvrement, pas de payer le loyer à la place du locataire en cas de défaillance) !

Par **colet**, le **17/12/2013** à **09:14**

quel le rôle, son pouvoir d'intervention
d'une agence immobilière qui gère un appartement
pour un locataire qui se plaint de nuisances sonores et électriques de jour et nuit de machines
genre VMC ou autres installées dans les caves sous l'appartement
a t'on l e droit d y installer un atelier?[smile31]